

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du code des transports (rectificatif)

NOR : DEVX0915592Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 novembre 2010, édition électronique, texte n° 2, et édition papier :

Page 19647, 1^{re} colonne, au *b* du 1^o de l'article 7 :

Au lieu de : « les premier, deuxième, quatrième à sixième, huitième et neuvième alinéas de l'article R. 242-1 », lire : « les premier à cinquième et huitième alinéas de l'article R. 242-1 ».

Page 19647, 1^{re} colonne, au 4^o de l'article 7 :

Au lieu de : « Les 4^o et 5^o de l'article L. 211-3... », lire : « Les 4^o et 5^o du III de l'article L. 211-3... ».

Page 19647, 1^{re} colonne, au 10^o de l'article 7 :

Au lieu de : « ... rivière Marne... », lire : « ... rivière de Marne... ».

Page 19648, 2^e colonne, au 69^o de l'article 7 :

Au lieu de : « Les articles 35 et 36... », lire : « Les articles 35 à 36... ».

Page 19652, 1^{re} colonne, au 28^{o bis} de l'article 9 :

Au lieu de : « ... "marine marchande"., », lire : « ... "marine marchande" ; » ;

A l'annexe, dans la pagination spéciale :

Table des matières, page 3, 1^{re} colonne :

Au lieu de : « Articles L. 1100-1 à L. 1100-3 », lire : « Articles L. 1000-1 à L. 1000-3 » ;

Première partie, page 28, 2^e colonne, livre II, titre III, chapitre unique, section 2, art. L. 1231-3 :

Au lieu de : « Les services de transports public... », lire : « Les services de transport public... » ;

Page 29, 2^e colonne, livre II, titre IV, chapitre I^{er}, section 1, art. L. 1241-1 :

Au lieu de : « Le Syndicat des transports Ile-de-France... », lire : « Le Syndicat des transports d'Ile-de-France... ».

Deuxième partie, page 61, 2^e colonne, livre I^{er}, titre IV, chapitre II, section 1, art. L. 2142-5 :

Au lieu de : « ... région d'Ile-de-France... », lire : « ... région Ile-de-France... ».

Troisième partie, page 73, 1^{re} colonne, livre II, titre II, chapitre I^{er}, section 1 :

Au lieu de : « *Art. L. 3211-1* », lire : « *Art. L. 3221-1* ».

Cinquième partie, page 110, 2^e colonne, livre II, titre IV, chapitre II, section 2, art. L. 5242-16, 4^e ligne du deuxième alinéa :

Au lieu de : « ... refusé ou négligé... », lire : « ... refuse ou néglige... ».

Sixième partie, page 166, 1^{re} colonne, livre II, titre II, chapitre II, art. L. 6222-1, 2^e ligne :

Au lieu de : « ... du titre 2 du... », lire : « ... du titre II du... ».

Page 187, 2^e colonne, livre VII, art. L. 6700-2, 2^e et 15^e lignes :

Au lieu de : « ... obligation de service public... », lire : « ... obligations de service public... ».

Dans la table de correspondance :

Page 232, à l'article L. 4242-2 :

– dans la colonne « TEXTE », au lieu de : « Nouvel article », lire : « Code de l'environnement » ;

– dans la colonne « ANCIENNE RÉFÉRENCE », lire : « Art. 211-3, 4^e du III » ;

Page 232, à l'article L. 4242-3 :

– dans la colonne « TEXTE », au lieu de : « Nouvel article », lire : « Code de l'environnement » ;

– dans la colonne « ANCIENNE RÉFÉRENCE », lire : « Art. 211-3, 5^e du III » ;

Page 300, à la colonne « NOUVELLE RÉFÉRENCE », les articles L. 4242-2 et L. 4242-3 sont supprimés ;

Page 321, après les références au code de l'éducation, il est créé :

– une première nouvelle ligne à laquelle il convient de lire, à la colonne « TEXTE » : « Code de l'environnement », à la colonne « ANCIENNE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 211-3, 4^e du III » et à la colonne « NOUVELLE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 4242-2 » ;

– une deuxième ligne à laquelle il convient de lire, à la colonne « TEXTE » : « Code de l'environnement », à la colonne « ANCIENNE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 211-3, 5^e du III » et à la colonne « NOUVELLE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 4242-3 » ;

– une troisième ligne à laquelle il convient de lire, à la colonne « TEXTE » : « Code de l'environnement », à la colonne « ANCIENNE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 214-13 » et à la colonne « NOUVELLE RÉFÉRENCE » : « Art. L. 4243-1 ».